

Le spécialiste funéraire DELA lance une feuille de route en cas de deuil pour les employeurs

Un guide pour les employeurs pour aider les employés endeuillés



Anvers, 2 septembre 2021 – La prolongation du congé de deuil est désormais un fait. Dès lors, DELA souhaite souligner l'importance de l'employeur et de l'environnement de travail dans le processus de deuil. À partir de son expertise en tant que spécialiste funéraire, DELA a élaboré une feuille de route en cas de deuil pour les employeurs. Dans une période où de nombreuses personnes qui ont dû dire au revoir à quelqu'un suite au coronavirus reviennent progressivement au lieu de travail, DELA souhaite offrir aux dirigeants un cadre pour les aider à faire face à ces situations. Ils peuvent [télécharger](#) gratuitement la feuille de route en cas de deuil et l'utiliser comme ligne directrice pour soutenir les employés qui doivent faire face à une perte dans leur entourage.

Après ratification par la Chambre au début de cette année, l'extension du congé de deuil est désormais acquise. Depuis le 25 juillet, les salariés disposent de 10 jours de congés payés en cas de perte d'un enfant ou d'un partenaire. Trois jours peuvent être pris entre le jour du décès et le jour des funérailles. Les sept autres peuvent être librement utilisés durant l'année qui suit le décès. « DELA a soutenu cette proposition depuis le début », déclare Lien Verfaillie, porte-parole de DELA. « Le décès d'une personne avec laquelle on entretient une relation étroite est, après tout, un événement majeur. Un congé de deuil de trois jours est tout simplement trop court. »

L'employeur est une source importante de force dans le processus de deuil

Créer un cadre sur le lieu de travail qui facilite les discussions sur le processus de deuil peut apporter un grand soutien à la personne en deuil. Surtout avec cette année où de nombreuses personnes ont dû faire leurs adieux à quelqu'un suite à la crise du coronavirus, cette question est plus que jamais d'actualité. Non seulement lorsqu'il s'agit d'un proche d'un employé, mais également lorsqu'il s'agit de la perte d'un collègue, l'employeur peut jouer un rôle important dans le processus de deuil. En tant que spécialiste funéraire, DELA est heureux d'y contribuer en mettant à la disposition des employeurs et des employés une feuille de route à suivre en cas de deuil. « La perte d'un être cher ou d'un collègue laisse des traces. En cette période de coronavirus, nous y avons été confrontés encore plus que d'habitude. La façon dont l'environnement, y compris le contexte professionnel, fait face à la perte et au processus de deuil, aura également un impact sur la suite de la vie de la personne. Grâce à notre mission qui consiste à apporter aux personnes un maximum de soutien autour des adieux, et par notre expertise en tant que spécialiste funéraire, nous aimerions apporter notre aide à ce sujet », déclare Lien Verfaillie.

« Les personnes qui perdent un proche identifient leur employeur et leurs collègues très souvent comme une source importante de force dans le processus de deuil », ajoute An Hooghe, psychologue et thérapeute du deuil, avec qui DELA a collaboré pour créer la feuille de route. « En d'autres termes, les entreprises peuvent représenter beaucoup pour les personnes qui traversent une période aussi difficile. Cependant, dans la pratique, il s'avère que les entreprises ne sont généralement pas préparées à de telles situations et doivent improviser. Avec la feuille de route en cas de deuil DELA, nous souhaitons offrir une réponse à leurs questions. »

Des conseils pour offrir un soutien aux collègues

La feuille de route se concentre sur deux situations : le décès d'un employé au sein de l'entreprise ou la perte d'un proche chez un collègue. Les dirigeants y trouveront des moyens d'offrir un soutien pratique et émotionnel. Il existe également une section distincte contenant des conseils pour les employés sur la façon de réconforter et de soutenir un collègue en deuil.

La feuille de route en cas de deuil est disponible en ligne dès aujourd'hui sur le site web de DELA et peut être téléchargée gratuitement : www.dela.be/deuil-au-travail

A propos de DELA

Acronyme de *Draagt Elkanders Lasten* (« partageons-nous le fardeau »), DELA fait partie d'une coopérative. DELA est spécialisée dans tout ce qui touche de près ou de loin au dernier adieu et cherche à soulager les personnes lorsqu'elles perdent un proche et vivent l'un des moments les plus difficiles de la vie. Notre société a été fondée il y a plus de 80 ans. Présente en Belgique depuis 1989, DELA compte près de 800 employés qui œuvrent avant, pendant et après les funérailles. DELA est d'abord connue comme assureur obsèques. Elle dispose de 60 centres funéraires hautement qualifiés répartis sur plus de 110 sites en Belgique, de 4 crématoriums et d'un centre de rapatriement à l'aéroport de Zaventem. 25 consultants DELA veillent également sur les proches en leur offrant une aide et des conseils au niveau pratique et administratif. DELA se charge d'environ 80 % des rapatriements et des funérailles d'un Belge sur dix. La société est donc considérée comme le spécialiste funéraire en Belgique. L'engagement sociétal de DELA prend la forme du DELAFONDS. Ce fonds soutient les initiatives qui tentent de rendre les moments difficiles autour de l'adieu plus supportables.

Pour de plus amples informations:

Lien Verfaillie – Porte-parole DELA Belgique
lverfaillie@dela.be
+32 491 22 45 40

Team LEWIS
dela-be@teamlewis.com
+32 3 304 36 30